



**L'inclusion de la mobilité
internationale pour les
étudiants bénéficiaires
d'une allocation d'études de
la Communauté française**

Marie-Odile Vermeulen

A propos de moi ...

Stagiaire depuis février 2023
ADRI - UCLouvain

Etudiante 3e BAC
Assistante de direction
ECSEDI - Bruxelles



Traduction-interprétation
Marie Haps - Bruxelles

Seconde rhéto aux USA
Erasmus à Grenade
Erasmus à Buenos Aires



Marie-Odile Vermeulen



BELONGING

INCLUSION

DIVERSITY

EQUITY



**Inclusion : une des priorités
du programme Erasmus +
pour 2021-2027**

Marie-Odile Vermeulen

Selon le guide du Programme Erasmus +, il existe 8 obstacles à une mobilité

1. handicaps
2. problèmes de santé
3. obstacles liés aux systèmes d'éducation et de formation
4. différences culturelles
5. obstacles sociaux
6. obstacles économiques
7. obstacles liés à la discrimination
8. obstacles géographiques



L'étude Sonecom de 2007

Pratiques des établissements d'enseignement supérieur en matière de mobilité internationale des étudiants bénéficiaires d'une allocation d'études de la Communauté française



Conclusion de l'étude Sonecom de 2007



Les résultats de cette étude sont assez positifs et encourageants en matière de mobilité des étudiants bénéficiaires d'une allocation d'études de la Communauté française.

En effet, la pratique quantitative de l'enquête auprès des institutions révèle que

les étudiants allocataires de la Communauté française partent autant en Erasmus que les autres étudiants

Analyse de l'UClouvain



La promotion de la mobilité auprès du public défavorisé
d'un point de vue socio-économique

a eu pour effet que cette population est largement représentée dans les
participants à la mobilité.

Toutefois, nous avons constaté une sous-représentation dans le projet
2017, partiellement compensée dans le projet 2018, mais qui se creuse
à nouveau dans le projet 2019

Quelques chiffres ...



Mesure de l'impact :

comparaison du pourcentage des étudiants UCLouvain bénéficiant d'une aide sociale de 2014 à 2019 :

17,29%, 15,68%, 14,43%, 14,08%, 14,24%, 14,27%

avec le pourcentage des étudiants UCLouvain en mobilité bénéficiant d'une aide sociale de 2014 à 2019 :

17,29% (idem!), 11,97%, 15,03%, 6,68%, 11,75%, 6,85%

Les questions que je vous pose aujourd'hui :

Avez-vous effectué la même analyse dans vos institutions ?

Observez-vous ce même écart en 2017 et en 2019 ?

Comment justifier cette différence de pourcentage ?



Les questions que je vous pose aujourd'hui :

Hypothèse de l'UCLouvain : le décret Marcourt a-t-il un impact sur la participation des étudiants bénéficiaires d'une bourse d'études ?





Merci pour votre attention !

Marie-Odile Vermeulen